

Le 28 août 2008

RÉGIME DE RETRAITE
DE LA CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

AVIS AUX PARTICIPANTS

Le Comité de retraite du Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique s'adressera prochainement à la Régie des rentes du Québec et à l'Agence du revenu du Canada pour demander l'enregistrement de modifications apportées à la Section 3 du Règlement relative à l'administration du régime dont l'entrée en vigueur a été fixée au 26 mars 2008. Le Conseil d'administration de la Corporation a adopté ces modifications par résolution le 28 mai 2008.

Contexte

Le 26 mars 2008, le Comité de retraite a adopté à l'unanimité une disposition à l'effet que les membres désignés par les participants actifs et les participants non actifs le seront dorénavant lors d'assemblées annuelles du régime.

Comme les membres en poste en date du 26 mars 2008 désignés par chaque groupe concerné l'ont tous été lors d'assemblées spéciales d'élection plutôt que d'assemblées annuelles, une période de transition est rendue nécessaire.

Par conséquent, le Comité de retraite a recommandé à l'unanimité à la Corporation de modifier le Règlement du régime. La modification ci-dessous fera l'objet d'une demande d'enregistrement auprès des autorités compétentes :

Désignation des membres élus par les différents groupes de participants

À compter du 26 mars 2008, les membres du Comité de retraite devant être désignés par les différents groupes de participants concernés le seront lors d'assemblées annuelles du régime.

Comme les membres en poste en date du 26 mars 2008 désignés par chaque groupe concernés l'ont tous été lors d'assemblées spéciales d'élection plutôt que d'assemblées annuelles, une période de transition est rendue nécessaire. À cet effet, chaque groupe ayant le pouvoir de désigner l'un ou l'autre des membres en poste en date du 26 mars 2008 devra, et ce relativement au prochain mandat seulement, en déterminer la durée pour que ledit mandat se termine au plus tard à la date de l'assemblée annuelle qui précède immédiatement la date de fin dudit mandat, et ce en autant que la durée du mandat n'excède pas trois ans.

Les participants peuvent consulter le libellé des modifications au Bureau de la retraite situé au pavillon principal, 2500, chemin de Polytechnique, bureau A-429.23 (adresse postale 6079, succ. centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3A7) en s'adressant à madame Joanne Berthiaume au poste 2203.

Le président du Comité de retraite,



Bernard Sanschagrin